

La grande distribution dit oui aux produits d'Occitanie



La grande distribution dit oui aux produits d'Occitanie

L'enjeu est aussi d'accompagner les producteurs pour qu'ils bénéficient d'une rémunération équitable.

Pour faire leurs achats, 70 % des habitants de la région se rendent régulièrement dans les magasins de la grande distribution [1]. Parce que l'accès à une **alimentation locale, juste et durable** est une priorité en Occitanie, la Région a travaillé avec six enseignes du secteur (Auchan Retail, Casino, Carrefour, Système U, E.Leclerc et Intermarché) à l'élaboration d'une charte, dont la signature a eu lieu ce jeudi 8 avril. Objectif : améliorer la présence des produits régionaux à prix abordables dans les magasins et à accompagner les producteurs pour qu'ils bénéficient d'une rémunération équitable.

Une charte pour faire la part belle aux produits régionaux dans les rayons

Dès 2019, la Région a réuni les enseignes, les acteurs du monde agricole et agroalimentaire ainsi que des représentants des consommateurs. Ensemble, ils ont élaboré une « charte d'engagement pour une grande distribution durable en Occitanie » composée de dix actions concrètes. Cette démarche, inédite à l'échelle régionale, répond aux attentes identifiées par les habitants d'Occitanie dans le cadre de la consultation citoyenne sur l'alimentation menée en 2018.

Cette charte a pour objectif de renforcer la place des produits locaux dans les rayons et de faciliter leur identification. Elle a également pour mission d'**améliorer les revenus des producteurs** en garantissant un cadre commercial équitable et en augmentant les ventes de produits régionaux. Un signal fort dans une période particulièrement complexe pour eux. Cette démarche devra par ailleurs répondre aux attentes des habitants en matière d'environnement, de santé humaine et de bien-être animal.

Le saviez-vous ?

La grande distribution en Occitanie représente **3,7 % des emplois salariés** et est le premier secteur en matière de recrutement de jeunes sans qualification.

La Région soutient la consommation locale

Plus de 11.700 produits régionaux sont référencés par la marque Sud de France

Cette charte vient compléter les nombreuses actions déjà mises en place par la Région pour **soutenir la consommation de produits locaux et les circuits-courts**. Créée en 2006, la marque Sud de France permet d'identifier sous une même bannière les produits agroalimentaires régionaux répondant à des cahiers des charges exigeants. Avec plus de **11.700 produits** référencés, Sud de France valorise plus de 1 500 entreprises au niveau local, national et international.

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance d'une production locale. Afin d'offrir une **vitrine aux producteurs d'Occitanie** et aider les consommateurs à trouver les produits près de chez eux, la Région a lancé deux plateformes. TousOccitariens.fr valorise plus de **5.000 professionnels** de l'alimentation : producteurs, restaurateurs et commerces de proximité. Le portail #DansMaZone, dédié au « fait en Occitanie », compte quant à lui plus de **19 000 produits** d'artisans, commerçants ou fabricants de la région.

Enfin, l'opération « Bien manger pour tous » a permis aux plus fragiles de bénéficier, via les associations d'aide alimentaire, de **1 100 tonnes de produits frais et locaux**.

A travers son pacte vert, la Région agit pour l'alimentation durable



Afin de renforcer la souveraineté alimentaire régionale, le volet alimentation du Pacte Vert pour l'Occitanie a été adopté par la Région en juillet 2020. Celui-ci a pour objectif de bâtir un modèle agricole vertueux rémunérant équitablement les agriculteurs, de faire évoluer les pratiques agroalimentaires, de soutenir l'emploi local et de permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité